

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention d'occupation précaire et mise à disposition gratuite du site de l'IME la Savoie avec Monsieur Octavian TIG

Séance du 02 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGAS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOUIIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. Cyrille ALLARD.

Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.

VU la délibération du 29 septembre 2015, n°2015-91, « acquisition par la commune du tènement de l'IME LA SAVOIE, à l'euro symbolique »,

VU la délibération du 25 juillet 2017, n° 2017-68, « convention d'occupation précaire d'une partie du site de l'IME LA SAVOIE à passer avec la Société Wild Trigger, dans le cadre de ses activités de loisirs d'Airsoft (AG-570) »,

Monsieur le Maire délégué, Bernard ARGENTI, fait part à l'Assemblée que le site de l'IME LA SAVOIE a, depuis 2 ans, accueilli une société de loisirs d'Air Soft et un évènement festif important « Dark Zombie ». Néanmoins, la société ne présentait pas toutes les garanties pour une bonne gestion du site et ayant des dettes encore à rembourser, l'activité produisait une dégradation du bâti existant, la commune ne souhaite pas poursuivre l'expérience. Le bail dérogatoire n'a donc pas été reconduit le 1^{er} septembre 2019. La société quitte donc les lieux.

M. Octavian TIG est un entrepreneur de la commune et présentera prochainement un projet pour ce site en vue de son acquisition.

Aussi dans le contexte où le site nécessite dès à présent un gardiennage qui serait coûteux pour la commune, les parties se sont entendues pour que M. Octavian TIG assure cette prestation en échange de l'occupation de la villa pendant 6 mois non renouvelable nécessaire au montage du projet et à la négociation immobilière. En cas d'échec à la négociation M. Octavian TIG quittera les lieux sans possibilité de compensation financière de quelque sorte que ce soit même s'il effectue des réparations ou des embellissements qui seront réputés acquis aux bâtis.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention d'occupation précaire et mise à disposition gratuite du site de l'IME la Savoie avec Monsieur Octavian TIG.

Cette convention d'occupation temporaire à titre gratuit prend effet à compter du 19 septembre 2019 et prendra fin à compter du 19 mars 2020 sans tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

-ACCEPTE la signature de ladite convention par Monsieur le Maire délégué d'Hauteville qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de Monsieur Octavian TIG.

-DIT que la convention prend effet rétroactivement au 19 septembre 2019 pour une période de 6 mois, pour se terminer le 19 mars 2020 et n'est pas tacitement reconductible.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

